

Dans ce numéro :

- 1 Coordonner national et local
- 2 3 DOSSIER spécial Municipales 2020 – 2026 : un mandat pour transformer l'essai LOM, le club dans l'échange avec les Rapporteurs ; PLF 2020 ; Retrofit : du thermique à l'électrique pour le parc roulant
- 4



Marc Teyssier d'Orfeuille
Délégué Général du Club des Voitures Ecologiques

Municipales : le défi de la mobilité durable pour tous

Le grand débat national a rappelé aux yeux de tous la nécessité de développer une transition énergétique des transports accessible pour le plus grand nombre. Alors que la loi d'orientation des mobilités sera prochainement promulguée, offrant des outils pour organiser au mieux nos déplacements et en limiter les impacts, c'est vers les futurs élus locaux que nous nous tournons au travers de ces pages. *Suite en bas de page 2*

Air Libre

le journal

automne 2019 • Numéro 24

du CLUB des VOITURES ÉCOLOGIQUES

DOSSIER

Elisabeth Borne « la transition écologique est une affaire de mobilisation générale »

« Le premier des messages que je voudrais vous adresser, c'est que le défi de la transition écologique, nous avons à le relever ensemble. Nous ne le relèverons pas les uns contre les autres, ni les uns au détriment des autres, au terme de je ne sais quel « bras de fer ». Nous sommes en quelque sorte dans le même bateau, chacun dans ses responsabilités et dans son rôle. (...) L'enjeu nous le connaissons, réduire durablement la pollution de l'air dans nos villes. Pas seulement lors des pics qui imposent de traiter le symptôme en urgence. Mais en agissant dans la durée pour retrouver un air de qualité tous les jours de l'année. L'outil souple et efficace que nous avons mobilisé, ce sont les zones à faibles émissions. Il avait fait ses preuves partout en Europe, mais il tardait à voir le jour en France. 15 métropoles ont répondu présentes à l'appel que j'ai lancé à l'été 2018 pour créer une ZFE d'ici 2020. 23 territoires, représentant 17 millions de nos concitoyens, qui se sont engagés dans la démarche avec le soutien de mon ministère. Vous vous êtes mobilisés, l'État



A l'occasion de la 19^e conférence des villes le 18 septembre 2019, la Ministre de la Transition Écologique et Solidaire a rappelé l'importance d'un travail tenu entre le Gouvernement et les élus locaux afin d'améliorer la qualité de l'air, notamment dans le domaine des transports.

a pris sa place : non seulement en créant le cadre et les outils de contrôle, au travers de la loi d'orientation des mobilités, et en apportant un soutien financier avec des appels à projets ; mais aussi en activant tous les leviers pour poursuivre cet objectif partagé. (...) Je vous annonce ce matin que j'ai décidé de suivre les recommandations du Conseil national de l'Air et de réviser l'indice officiel de mesure de la qualité de l'air. Dans les prochaines semaines, nous publierons un arrêté fixant un nouveau mode de calcul. Il sera plus local, afin de répondre aux attentes d'une information sur la qualité de notre environnement en proximité. Surtout, ce nouvel indice prendra en compte les particules fines, inférieures à 2,5 microns, qui pénètrent plus facilement à travers les barrières physiques de notre organisme et impactent notre santé. Se doter d'un référentiel plus adapté, c'est à la fois recréer de la confiance pour nos concitoyens et se donner les moyens d'adapter nos réponses pour aller ensemble plus loin. (...)

Vous le savez comme élus locaux, l'attente en matière d'écologie, c'est aussi l'aspiration immédiate à une meilleure qualité de vie à laquelle nos concitoyens sont prêts à prendre toute leur part (...) Nous pouvons ensemble, chacun dans notre rôle, apporter des réponses concrètes qui rendent possible cette écologie du quotidien auquel nos concitoyens aspirent. (...) La transition écologique est une affaire de mobilisation générale. Nous sommes ici entre acteurs engagés dans ce même défi, et je souhaite que la qualité de la relation que nous avons construite nous permette d'avancer en confiance pour obtenir des résultats. C'est bien là tout ce qui compte ! » ■
Extraits du discours prononcé par Elisabeth Borne le 18/09 à la 19^e conférence des villes ».

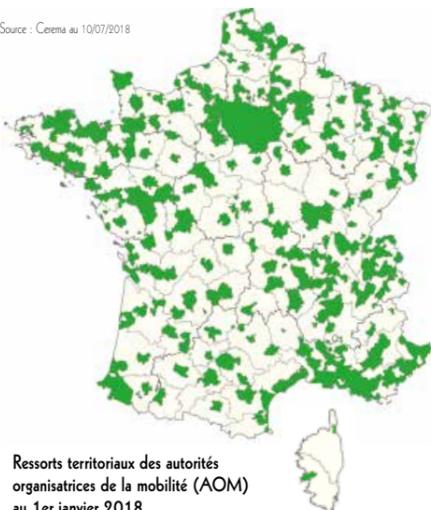


ACTUALITÉS

Grand Débat national & Municipales 2020 : allier mobilité inclusive et qualité de l'air

Le 17 novembre 2018, le mouvement des Gilets Jaunes a été initié suite à la hausse des prix du carburant annoncée, notamment au nom de la transition énergétique. Les annonces successives de l'exécutif pour tenter d'apaiser la situation viennent souligner une pierre angulaire des politiques publiques menées en faveur de la mobilité durable : l'acceptabilité de la transition énergétique. Les synthèses publiées à l'issue du Grand Débat démontrent que les solutions liées aux évolutions des modes de transports sont les éléments les plus cités spontanément par nos concitoyens pour répondre aux problèmes de dérèglements climatiques (23,5%) et de pollution de l'air (42,7%). Déploiement des zones à faibles émissions dans les principales métropoles françaises, phénomènes climatiques et qualité de l'air... Les Français n'ont jamais été aussi sensibles au sujet de l'impérieuse nécessité de développer une mobilité plus respectueuse de l'environnement et de notre santé... pour tous. Seuls 37% des Français pensent pouvoir recourir à une solution alternative à la voiture individuelle. Le dossier de la double page intérieure de cette édition d'Air Libre vise à proposer des solutions aux candidats aux élections municipales de mars 2020 qui souhaitent répondre à ce double enjeu sanitaires et environnemental et développer la transition énergétique de nos transports, quels que soient les moyens et besoins de mobilité de nos concitoyens. G.M ■

Source : Cerema au 10/07/2018



Ressorts territoriaux des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) au 1^{er} janvier 2018

Elisabeth Borne reçoit les associations d'élus

Dans le prolongement des travaux entrepris dans le cadre du projet de loi d'orientation des mobilités, la Ministre a reçu François Baroin, Président de l'AMF, Christophe Bouillon, Président de l'APVF, Dominique Bussereau, Président de l'ADF, Caroline Cayeux, Présidente de Villes de France, Olivier Landel, Délégué général de France Urbaine, Hervé Morin, Président de Régions de France et Jean-Luc Rigaut, Président de l'AdCF. Une méthode de concertation appréciée sur de nombreux dossiers partagés.



Durant cette première réunion de travail avec les représentants des associations d'élus, Elisabeth Borne, entourée des Secrétaires d'Etat Brune Poirson, Emmanuelle Wargon et Jean-Baptiste Djebbari, a tout d'abord annoncé vouloir poursuivre la méthode de concertation des différents acteurs, qu'elle avait mise en place lors de la préparation du projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) et ce, sur l'ensemble des sujets relevant de son portefeuille. France urbaine a salué cette annonce, l'association ayant particulièrement apprécié la concertation déployée et avait fortement porté l'importance d'un travail concerté, le plus souvent

consensuel, avec toutes les associations d'élus. La Ministre a également fait part de sa volonté de voir son Ministère faire des propositions allant vers plus de différenciation sur les sujets liés à la transition écologique et énergétique, contribuant ainsi à la future loi de décentralisation et de différenciation qui sera portée dans le courant du premier semestre 2020 par Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Les présidents et représentants des associations d'élus ont réagi positivement à cette annonce en rappelant que le Ministère de la Transition écologique et solidaire est parmi les ministères produisant le plus de normes contraignant souvent les collectivités territoriales, dont les ambitions sont particulièrement fortes sur l'urgence écologique et énergétique, dans la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local. Si cette première réunion ouvre la voie à de prochains entretiens plus thématiques qui, pour certains, ont déjà débuté, à l'image des sujets relatifs à la lutte contre le gaspillage, à l'économie circulaire ou encore à la rénovation énergétique des bâtiments, les associations d'élus attendent désormais que les annonces de la Ministre se traduisent en actes sur nos territoires. ■
Source : France Urbaine

Spécial Municipales 2020-2026 : un

Alors que la capitale a d'ores et déjà annoncé l'interdiction de circuler pour les véhicules diesel dans ses rues en 2024, ce ne sont pas moins de 18 collectivités qui testent actuellement la mise en place de zones à faibles émissions pour améliorer sensiblement la qualité de l'air de nos villes. Dans le même temps, l'étalement urbain, que beaucoup cherchent à juguler autour des métropoles, crée des besoins de mobilité que l'intermodalité et le déploiement des modes de transport doux peinent à satisfaire. Le Club des Voitures Écologiques se veut force de propositions pour éclairer les futurs élus dans leurs

choix : votre mandat doit relever le défi d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement et de la santé publique, pour tous, quels que soient les moyens de vos administrés. Les solutions existent. Ne reste plus qu'à les déployer à grande échelle, dans chacun de vos territoires.

Accueillir l'hybride dans les ZFE

Mathieu CUSIN, Directeur de la communication institutionnelle, Toyota France

Air Libre / Forum des mobilités : Toyota est résolument engagé en faveur de l'environnement et de la santé publique. A l'heure du déploiement des Zones à Faibles Émissions, quelles sont vos suggestions pour les élus et les candidats aux municipales 2020 concernés ?

M.C. : L'amélioration continue (« Kaizen » en japonais) fait partie de l'ADN du Groupe Toyota. Dans le but de limiter l'impact écologique de nos véhicules, Toyota a été pionnier sur des solutions plus respectueuses de l'environnement comme l'hybride, disponible depuis 1997 avec la Toyota Prius, ou plus récemment, avec la Toyota Mirai à pile à combustible hydrogène.

Nous prôtons l'intégration de l'hybride dans les Zones à Faibles Émissions (ZFE).

L'hybride est une solution qui présente de très bonnes performances écologiques en particulier en milieu urbain, est accessible dès maintenant au plus grand nombre avec une gamme de 19 modèles à un coût



compétitif face au thermique. De plus, l'hybride ne se branche pas, elle est totalement autonome, et de ce fait, ne requiert aucune infrastructure de recharge pour les collectivités !

A.L. / FdM : Le Japon accueille les JO l'année prochaine, et vous êtes partenaire officiel de Tokyo 2020 et Paris 2024. Pouvez-vous préciser quelques-unes des actions envisagées pour faire de cet événement une vitrine mondiale de la mobilité durable ?

M.C. : L'ambition de Toyota est de descendre au niveau d'émissions le plus bas jamais atteint par une flotte officielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques et de réduire son impact environnemental. Près de 90% des 3700 véhicules Toyota de la flotte officielle des Jeux de Tokyo 2020 seront électrifiés.

Nous présenterons également des solutions de mobilité pour tous, telles que l'e-Palette, véhicule autonome qui facilitera les trajets des personnes à mobilité réduite. ■



Adopter le disque vert pour offrir une solution de mobilité pour tous

Nicolas RIALLAND, Directeur des affaires publiques et de l'environnement, CGB collective bioéthanol

Air Libre : La crise des Gilets Jaunes puis le Grand débat sont venus rappeler l'importance de rendre accessible la transition énergétique des transports pour le plus grand nombre. Comment le bioéthanol s'inscrit-il dans cette équation ?

N.R. : Le bioéthanol incarne précisément une solution à cette équation complexe et offre une solution doublement gagnante : rouler au Superéthanol-E85, c'est économiser plus de 500 euros par tranche de 13 000 km et réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre (50% en moyenne) et de particules (90%



en moyenne) par rapport à l'essence. Avec l'homologation des boîtiers de conversion E85 par les pouvoirs publics fin 2017, cette solution est à la portée de tous les possesseurs de véhicules essence : moyennant un coût moyen de 1000 euros, assurance et pose comprises, les boîtiers permettent à ces véhicules de rouler au Superéthanol-E85, vendu en moyenne 0,68/litre.

Enfin, le réseau de distribution s'étoffe chaque jour et compte désormais 1 500 stations soit 1 sur 6 sur le territoire métropolitain. On les trouve facilement avec l'application mes stations E85 et sur le site www.bioethanolcarburant.com

A.L. : Quelles sont vos propositions pour les futurs maires, et les résultats qu'ils pourraient espérer en matière d'impact environnemental, sociétal et économique pour leurs communes ?

N.R. : La première proposition aux futurs maires est d'informer inlassablement leurs concitoyens sur l'ensemble des solutions de mobilité plus respectueuses de l'environnement dont le Superéthanol-E85, notamment en adoptant le disque vert ! Ensuite, plusieurs régions (Grand Est, Hauts de France et PACA) ont instauré en 2018 une aide financière à concurrence de 50% du coût d'installation d'un boîtier de conversion E85. Les villes pourraient s'en inspirer et proposer une aide financière, même symbolique à l'installation de ces boîtiers ■

Une infrastructure de charge rapide disponible là où on en a besoin

Thomas CHRÉTIEN, Electric Vehicles & Infrastructure Director, Nissan West Europe

Air Libre : Vous êtes leader mondial de la vente de véhicule électrique. Comment travaillez-vous avec les collectivités pour favoriser l'émergence d'un écosystème favorable à l'électromobilité ?

T.C. : Pionnier et leader de la mobilité 100% électrique, Nissan a une vision qui va au-delà du véhicule : la marque est à l'initiative d'un véritable écosystème électrique et notamment du premier réseau de recharge rapide du monde, en Europe et en France.

Nissan est, en effet, très impliqué dans l'ancrage territorial. Grâce à notre réseau de concessionnaires et nos partenaires (Auchan, Ikea, BP...), nous avons déployé 350 bornes de recharge rapide dans l'hexagone. En 2018, nous avons ainsi enregistré 215 000 sessions de recharges qui ont permis, in fine, aux utilisateurs de parcourir 16 millions de kilomètres sans aucune émission. Notre action a mécaniquement un impact sur la qualité de l'air et sur le niveau sonore en ville, et contribue donc à améliorer l'environnement urbain. Et comme



nous avons choisi de rendre ce réseau accessible à tous les véhicules compatibles, quelle que soit leur marque, notre infrastructure de recharge favorise la mobilité 100% électrique du plus grand nombre.

A.L. : A l'approche des municipales, comment jugerez-vous chez Nissan les programmes des futurs élus en faveur de la mobilité durable ?

T.C. : Nissan adhère à toutes les initiatives, publiques ou privées, visant à développer et démocratiser les véhicules électriques. Pour conforter leur intérêt économique, les incitations gouvernementales restent fondamentales. Ces initiatives touchant les véhicules mais aussi l'infrastructure de recharge doivent être considérées comme des investissements dont le bénéfice profitera à tous et qui constitueront le socle de nouvelles filières industrielles, de nouveaux canaux de formation professionnelle et surtout d'emplois.

La disponibilité d'une infrastructure de recharge rapide en milieu urbain et son accessibilité facilitée en voirie comme en sous-sol reste la clé de voûte pour le développement de l'électromobilité. Il est pour nous impératif que l'implantation des bornes et leur typologie soient en adéquation avec les besoins quotidiens des utilisateurs ou des potentiels acheteurs de véhicules électriques. ■



Suite de l'édito de Marc Teyssier d'Orfeuille

Ils auront à relever durant leur mandat un défi sans précédent. Améliorer la qualité de l'air de nos villes, respecter nos engagements climatiques, assurer une mobilité inclusive dans tous les territoires. Il s'agira pour eux de trouver un pic de solutions. Le mix énergétique et l'auto-partage, portés notamment par le disque vert, qui offre 2 heures de stationnement chaque jour à ceux qui font ce choix de la mobilité plus respectueuse de l'environnement, s'en fait l'illustration. Les futurs exécutifs locaux trouveront dans ces pages nos propositions, pour qu'ensemble nous relevions ce défi de la mobilité durable pour tous. ■

mandat pour transformer l'essai

Favoriser les livraisons et une distribution neutres en carbone

Muriel **BARNÉOUD**, Directrice de l'Engagement Sociétal du Groupe La Poste

A.L. : En tant qu'opérateur postal et de transport, vous êtes intrinsèquement émetteur de CO₂ et de particules fines.

En quoi le groupe La Poste est-il légitime pour parler de transition écologique ?

M.B. : Les offres courrier, colis, express et numérique du Groupe sont neutres en carbone depuis 2012. D'ailleurs, nous sommes systématiquement associés aux débats sur le sujet, avec une implication toute particulière par exemple dans le domaine des transports au sein des assises de la mobilité, puis du projet de loi d'orientation des mobilités qui sera voté cet automne.

Sur notre cœur de métier, nous possédons aujourd'hui une des toutes premières flottes de véhicules électriques



DR

du monde, que nous avons souhaité en outre recharger avec des énergies 100% d'origine renouvelable. Nous optimisons l'impact environnemental de nos livraisons par du transport en vrac, l'utilisation de camions double ponts, ou encore la reverse logistic.

La Poste et les autres opérateurs postaux ont donc beaucoup fait pour limiter leur impact environnemental. Ces résultats ont d'ailleurs été célébrés et mis en

lumière à l'occasion du Green Postal day le 20 septembre 2019. Notre engagement se décline dans tous les métiers

du Groupe, et notamment la finance avec La Banque Postale, qui accompagne naturellement la transition énergétique de ses clients, au premier rang desquels les collectivités territoriales. De fait, nos notations extra-financières nous positionnent parmi les meilleures entreprises du monde. Cette position de leader nous impose d'endosser une responsabilité particulière : celle d'entraîner le reste de la société à réaliser sa transition écologique.

En un mot, en utilisant nos services, les élus locaux sont certains de s'appuyer sur un prestataire responsable, vertueux et engagé pour et sur leurs territoires.



DR

A.L. : Quelles sont vos suggestions pour les candidats du prochain mandat municipal, afin qu'ils intègrent le transport et la logistique urbaine dans leur réflexion sur la transition énergétique de leur territoire ?

M.B. : Il y a d'abord un important travail de concertation à mener au sein même des territoires pour donner une cohérence et une optimisation à la circulation des marchandises, notamment au sein des zones à faibles émissions (ZFE).

Dès à présent, les candidats peuvent s'appuyer sur nos solutions, avec par exemples l'offre de logistique urbaine Urby, qui optimise l'impact environnemental et sanitaire de la logistique urbaine dans les grandes métropoles et bien sûr le passage à la distribution en modes doux : flotte de véhicules électriques ou à énergies alternatives, vélos, distribution à pied...

En privilégiant ce type de solutions dans leurs centres villes, les futurs élus locaux font le choix de la responsabilité sociale et environnementale qui nous anime. La voie que nous avons ouverte pour l'environnement ne sera vraiment utile que si elle est partagée et empruntée par d'autres. ■

15 et 22 mars 2020

Appel aux candidats :

10 propositions pour labelliser vos programmes en faveur de la mobilité durable



Carte de villes Disque Vert au 1^{er} octobre 2019

Paquet mobilité, Assises puis projet de loi d'orientation des mobilités : les pouvoirs publics cherchent naturellement à décarboner les transports. Le futur énergétique de la France, la fiscalité écologique, les filières industrielles d'avenir, la décarbonation des transports : les maires ont un rôle indispensable concernant la mobilité, pierre angulaire de cette transition.

C'est pourquoi le CVE souhaite repérer à quelques mois des municipales les candidats les plus engagés en ce sens, afin de les valoriser par un label « Club des Voitures Ecologiques ». Pour obtenir le label, a minima 5 des 10 engagements suivants (dont le disque vert) doivent être pris. Les lauréats seront valorisés au sein de nos éditions : le journal Air Libre envoyé en janvier 2020 et notre site www.forumdesmobilités.com.



EXEMPLARITE DE LA MAIRIE ET DES SERVICES

1. Développer les véhicules écologiques en lien avec les énergies renouvelables locales.
2. Analyser les possibilités de retrofit du parc de bus (thermique > électrique / H₂).
3. Inviter les délégataires de service public de parkings à retirer les panneaux « Interdit au GPL », et à faire apposer une signalétique de « Bienvenue » en lieu et place.
4. Rationaliser l'utilisation du parc de véhicules municipaux et intégrer systématiquement la dimension environnementale et sanitaire dans les appels d'offres lors du renouvellement.
5. Former les agents concernés à l'écoconduite.



INCITER ET ACCOMPAGNER VOS ADMINISTRÉS

6. Rejoindre le réseau des villes disque vert, qui offre 2h de franchise de stationnement aux véhicules écologiques GPL, GNV, électriques, hybrides, flexfuel E85 ou aux véhicules utilisés en autopartage dûment identifiés.
7. En parallèle d'éventuelles mesures de restriction de circulation (zone à faibles émissions, piétonisation, suppression de places ou augmentation des tarifs de stationnement...) mise en place d'une politique incitative forte pour accompagner nos concitoyens quels que soient leurs moyens financiers (tarifs préférentiels parkings, primes à l'achat, ...).
8. Intégrer dans le PLU l'obligation de mise en place de systèmes d'autopartage de véhicules écologiques pour toute nouvelle copropriété en construction.
9. Inciter le législateur pour intégrer les véhicules hybrides et flexfuel E85 dans la catégorie Crit'Air 1 quelle que soit leur date de mise en circulation, afin de favoriser l'acceptabilité de la transition énergétique.
10. Devenir prescripteur d'un programme certificats d'économie d'énergie de sensibilisation sur les écogestes à adopter en matière de mobilité.

11 avril 2019

Loi d'orientation des mobilités (LOM) : le club dans l'échange avec les Rapporteurs

Les membres du Club des Voitures Écologiques ont souhaité apporter leur contribution aux débats à l'occasion de rencontres avec Didier Mandelli, Rapporteur Général au Sénat, Jean-Marc Zulesi, responsable de la loi mobilité pour le groupe LREM, et Jean-Luc Fugit, Rapporteur du Titre III prévoyant de réduire l'impact de la mobilité sur l'environnement et la santé publique.

Une trentaine de participants ont échangé avec le Sénateur de la Vendée le 11 avril dernier à l'issue des premiers débats en séance. Didier Mandelli a souhaité rappeler que ce projet de loi a fait l'objet d'arbitrages sur un grand nombre de sujets, allant de la gouvernance aux données, en passant par le verdissement des flottes publiques et privées. S'agissant de la mixité, les Sénateurs ont considéré qu'il n'y avait pas de mode à privilégier et qu'il fallait travailler sur toutes les solutions qui se présentaient tout en étant capable d'anticiper celles à venir.

Après échanges avec les participants, le Rapporteur général s'est notamment engagé à alerter le Gouvernement concernant la nécessité d'alléger les délais pour la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les parkings souterrains, voir comment informer les parties prenantes sur la possibilité de retirer les panneaux d'interdiction au GPL à l'entrée des parcs ou encore analyser de plus près le volet logistique, insuffisamment traité dans le texte.



DR Jean-Luc Fugit



DR Didier Mandelli



DR Jean-Marc Zulesi

Pour Jean-Marc Zulesi, Député des Bouches-du-Rhône, la LOM doit apporter une ambition particulière concernant les nouvelles mobilités : l'ouverture des données permet à la collectivité de connaître la façon dont la population se déplace afin d'orienter au mieux l'offre de transports (taxis, VTC, trottinettes, (équipements en free floating, covoiturage...). La majorité souhaite également travailler sur le renouvellement

de la flotte. L'objectif était fixé à 10%. Il a finalement été étalé dans le temps à 10% pour 2022, 20% pour 2024, 35% en 2027 et 50% en 2030 (cf. article 26A adopté en nouvelle lecture le 17 septembre 2019).

Le responsable LREM du texte a rappelé son souhait que le droit à la prise soit renforcé. Une analyse de cycle de vie des différentes solutions de carburants alternatifs lui semble par ailleurs nécessaire.

En sa qualité de président du Conseil National de l'Air, Jean-Luc Fugit a été nommé rapporteur du volet « mobilités plus propres et plus actives ». A ce titre, il a notamment porté un amendement visant à interdire la vente de véhicules à énergie 100% fossile d'ici 2040.

Il a défendu la nécessité d'une cohérence entre vignettes Crit'air et les normes euro, et proposé que soit rendue obligatoire une communication sur le classement Crit'air des véhicules à la vente, neufs et d'occasion. Deux sujets qui ont suscité le débat au sein du club, rappelant qu'il est difficile de tracer l'origine du gaz



dans le réseau, ou d'un éthanol mélangé à l'essence à la pompe. Quant aux vignettes Crit'air, un hybride-essence ou flexfuel E85 ancien peuvent selon certains polluer bien moins qu'un véhicule diesel récent bénéficiant d'une pastille Crit'air 2... GM ■

Point de vue

De la LOM aux débats budgétaires, se mobiliser pour décarboner la mobilité

Afin d'appuyer le déploiement de véhicules plus respectueux de l'environnement et de la santé, le club est force de propositions, tant au sein de la loi d'orientation des mobilités qu'à l'approche du projet de loi de finances pour 2020. Zoom sur quelques dispositions adoptées ou en discussion au Parlement.

Porté par Jean-Marc Zulesi, l'ouverture des données afin de suivre au mieux le verdissement des flottes publiques privées et le déploiement des carburants alternatifs a été insérée au sein de l'article 13 du projet de loi d'orientation des mobilités. Au sein de l'article 15, le législateur a souhaité préparer au mieux l'émergence des nouvelles formes de mobilité, et notamment de l'auto-partage. L'article 24 de la LOM vient simplifier la mise en place de bornes de recharges pour véhicules électriques dans les copropriétés, ce qui satisfait les demandes de la filière.



DR

De longue date, l'instauration de tarifications préférentielles pour les véhicules écologiques sur autoroute à l'occasion du renouvellement de concession est une revendication du club qui avait trouvé un premier écho à l'occasion de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances en 2015. Nous accueillons donc très favorablement l'Article 40 bis de la LOM qui prévoit pour toute nouvelle concession de délégation « une stratégie de déploiement et de renforcement de stations d'avitaillement en carburants alternatifs » et « la mise en place d'une tarification différenciée selon les niveaux d'émissions des véhicules. ».

Au sein du PLF 2020, notons la suppression du compte d'affectation bonus-malus (article 33), suite à l'engouement en direction des primes à la conversion 2018-2019 qui a obligé l'Etat à réintégrer ces dépenses au budget général. Un renforcement du malus pour financer ces dépenses est prévu au sein de l'article 18 du PLF 2020.

Afin de confirmer la cohérence souhaitée des différentes incitations mises en place en direction de nos concitoyens pour les orienter vers une mobilité moins impactante sur l'environnement, le club proposera aux parlementaires l'exonération sur Taxe sur les Véhicules de tourisme et de société (TVTS) pour les véhicules flexfuel E85 ainsi que le maintien d'un bonus non plafonné pour les véhicules à très faibles émissions, à batterie ou à hydrogène, nécessaires au développement de ces deux marchés émergents. GM ■

INTERVIEW

Retrofit : du thermique à l'électrique pour le parc roulant



DR

Arnaud PIGOUNIDES, Co-président de l'association des Acteurs de l'Industrie du Retrofit électrique (AIRE)

Air Libre / Forum des mobilités : Qu'est-ce que le retrofit ? En quelques mots, quel est l'objet de votre association, qui représentez-vous, et quelles sont vos actions ?

A.P. : Adieu moteur à essence ou diesel ! Le retrofit permet de transformer tout type de véhicule thermique en électrique, en le remplaçant par une motorisation 100% électrique certifiée et adaptée au véhicule. Nous avons créé l'AIRE, l'association « Acteurs de l'Industrie du Retrofit électrique » pour représenter la filière industrielle française : 15 acteurs modifiant tout type de véhicules (2 et 4 roues, avion bateau...) la composent à date. De grands groupes investissent

et c'est une bonne nouvelle. Les parlementaires, le Gouvernement et l'administration ont apprécié notre démarche et soutenu le retrofit au point de travailler ensemble à la rédaction d'un « arrêté retrofit » que nous finalisons dans l'objectif d'une publication au journal officiel début 2020. Il sera alors possible de retrofit tous les véhicules thermiques en France, en toute sécurité, sans demander l'autorisation préalable du constructeur. A batterie aujourd'hui, à hydrogène demain, le marché c'est tout simplement les véhicules déjà existants

A.L. / FdM : Quels avantages environnementaux, sociaux et économiques anticipez-vous pour les mois et années à venir, une fois que la réglementation française vous permettra de transformer les véhicules thermiques en véhicules électriques ?

A.P. : Il y a 2 milliards de véhicules à moteur essence ou diesel dans le monde, dont plus de 350 millions en Europe. Ce qui pose de nombreux problèmes environnementaux et sociaux (pollution, recyclage, emplois...) Le retrofit répond à des enjeux majeurs du développement durable, dans une dynamique d'économie circulaire afin de ne pas détruire, mais de réhabiliter des véhicules en parfait état de rouler... Avec le nouveau cadre réglementaire, nous souhaitons proposer aux particuliers et aux flottes d'entreprises ce changement et ainsi transformer entre 1 et 3 % du parc en 5 ans, ce qui représente 350 000 et 1 million de véhicules ! En termes d'emplois, nous évaluons la dynamique à plus de 50 000 emplois créés ou conservés et un chiffre d'affaires entre 5 et 10 milliards sur la période. ■

EVER et RIVE 2019 : des mobilisations sans précédent

Preuve que les sujets de mobilité intéressent les décideurs : les salons professionnels n'ont jamais autant mobilisé les acteurs privés et les élus. Après avoir apporté son soutien institutionnel à la journée du 9 mai sur le salon EVER de Monaco, c'est à Alès, pour son dixième anniversaire, que le club a reçu plus de 700 professionnels publics et privés pour les RIVE 2019 les 4 et 5 juillet derniers. Flashback sur ces rencontres centrées sur la mobilité d'aujourd'hui et de demain.

C'est une première à Monaco : organiser le salon EVER dans la même semaine que le Grand Prix de Formula-E. Un pari réussi pour les membres du club qui ont fait le déplacement le 9 mai dernier : ils ont pu échanger sur les expérimentations territoriales en matière de mobilité durable, puis sur le projet de loi d'orientation des mobilités, tout en profitant d'une visite privilégiée du stand Nissan e.dams à la rencontre des pilotes et de François de Sicard, directeur général de l'écurie. Quelques semaines plus tard, sur le pôle mécanique d'Alès, se sont tenues les RIVE 2019, avec une mobilisation toute particulière cette année autour des bus et cars : d'abord grâce aux Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, qui testent toutes deux des cars ED95, éthanol de génération avancée produit à partir de résidus viniques de leurs territoires, ensuite avec les opérateurs Transdev et Kéolis, qui ont relayé l'émergence de véhicules électriques, gaz, et même hydrogène. Le programme CEE Moebus, porté par Vertigo, était présent pour rappeler aux collectivités qu'elles peuvent être accompagnées financièrement par ce biais dans leurs investissements visant à décarboner leurs flottes de bus.



DR

Comme chaque année, le mix énergétique et les solutions complémentaires étaient à l'honneur : de la bache solaire permettant au véhicule électrique une autoconsommation, aux véhicules GPL/Bio GPL, GNV/BioGNV, hybrides, hybrides rechargeables, électriques aux autonomie étendues (plus de 400km pour des véhicules à batteries, 600km pour les piles à combustible), le panel à l'essai a séduit les gestionnaires de flottes publics – privés venus tester les performances sur circuit. Parmi les personnalités ayant fait le déplacement pour ce dixième anniversaire des RIVE, notons notamment SAS le Prince Albert II de Monaco, François de Rugy, alors Ministre d'Etat en charge de la transition écologique et solidaire, Karima Delli, Présidente de la Commission Transports du Parlement Européen. Avec une douzaine de parlementaires, plus de 70 collectivités représentées (régions, métropoles, EPCI, villes et communes de toutes tailles), l'événement a su démontrer que la mobilité de demain se prépare aujourd'hui.

Rendez-vous est pris le 7 juillet prochain pour les RIVE 2020 à la Maison de l'Amérique Latine à Paris. GM ■

NOS MEMBRES PARTENAIRES

